



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2021-52</b>    <b>25/01/2021</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2021

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2020-650 du 26/10/2020 : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de la session 2021.

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal).

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTE  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE  
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Report de la date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2021.

Contact pour toutes questions sur ces concours :  
Bureau des concours et des examens professionnels  
Suivi par : laurence TAVERNIER  
Téléphone : 06 69 77 70 55  
Mèl : laurence.tavernier1@agriculture.gouv.fr

**Textes de référence** : Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012 modifiés fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012 modifiés fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 16 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 7 décembre 2020 reportant la date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien principal) du ministère chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-650 du 26 octobre 2020 est modifiée de la manière suivante :

La date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien principal) du ministère chargé de l'agriculture, par les candidats admissibles, initialement fixée au 18 mars 2021, est reportée au 27 mars 2021 (le cachet de La Poste faisant foi).

La Sous-Directrice du développement  
professionnel et des relations sociales

Stéphanie FRUGÈRE